

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

19ème session

Point 10: Rapports de la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

**Intervention orale conjointe de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT),
organisation dotée du statut consultatif auprès des Nations unies.**

Merci, Madame la Présidente,

Comme le souligne le rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme et les activités du Haut-Commissariat en République Démocratique du Congo (RDC), la situation des droits de l'homme en RDC reste extrêmement préoccupante.

Des violations systématiques des droits de l'homme, notamment des actes de torture, y compris des viols et des violences sexuelles, et autres mauvais traitements persistent dans une impunité quasi totale. Par ailleurs, lors du processus électoral de 2011, des violations graves ont été commises par les forces de sécurité.

Bien que l'OMCT accueille avec satisfaction la promulgation de la loi portant expressément criminalisation de la torture, elle appelle le Gouvernement de la RDC à prendre des mesures efficaces d'accompagnement et de surveillance de la mise en œuvre de cette loi. Afin que cesse le cycle de l'impunité et de la violence en RDC, des mesures concrètes doivent être prises pour que les auteurs de violations soient traduits en justice et que les victimes obtiennent réparation.

Quant aux défenseurs des droits de l'homme, ils continuent de mener leurs activités dans un contexte extrêmement hostile, et de plus en plus souvent au péril de leur vie. Les actes de répression à leur encontre sont par ailleurs commis en toute impunité par les forces armées et de sécurité, comme l'illustrent tristement l'assassinat de Floribert Chebeya, président de la Voix des sans voix et membre de l'Assemblée générale de l'OMCT, et de son chauffeur, Fidèle Bazana Edadi. Si l'OMCT note avec satisfaction la reconnaissance par la Cour militaire de Kinshasa-Gombe de l'implication d'agents de l'Etat dans leur assassinat, elle déplore toutefois l'incapacité de la justice congolaise à faire toute la lumière et à établir toutes les responsabilités sur cet assassinat, en premier lieu desquelles celle du général John Numbi Banza Tambo, et que le sort de Fidèle Bazana n'a toujours pas été élucidé à ce jour.

Madame la Présidente,

Eu égard à la situation des droits de l'homme dans le pays et convaincue que l'assistance à la RDC serait plus efficacement assurée par un mécanisme individuel dédié uniquement à la situation dans le pays, l'OMCT appelle le Conseil des droits de l'homme à créer un tel mandat.

Madame la Présidente,

L'OMCT reste également sérieusement préoccupée par la situation des droits de l'homme en Colombie. Tous les groupes armés au conflit continuent de commettre des violations graves des droits de l'homme, notamment des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et des actes de torture et de mauvais traitements. L'OMCT appelle le Gouvernement colombien à mettre en œuvre les recommandations formulées par la Haut Commissaire aux droits de l'homme dans son récent rapport, ainsi que celles précédemment formulées par les mécanismes internationaux des droits de l'homme. L'OMCT appelle tout particulièrement le Gouvernement colombien à ratifier sans délai le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Merci, Madame la Présidente.